

Programme de travail audab 2005 / Contribution CAGB

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°5		Bureau	
séance du 26/01/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 6281.824	Montant : 350 000 €

La Commission n°5 est chargée d'examiner le programme de travail annuel de l'audab.

Le présent rapport a pour objet de mettre en exergue les attentes de la CAGB au regard du programme de travail 2005 de l'audab. Le programme définitif sera établi par l'Agence au terme du recueil des attentes de chacun des partenaires et de la négociation de son budget avec les membres adhérents.

I. Bilan d'activité 2004 de l'audab:

En séance de Conseil d'Administration le 6 décembre 2004, l'audab a communiqué un bilan intermédiaire de son programme de travail 2004 qui mettait en avant le fait que le programme de travail 2004 avait globalement été respecté mais que néanmoins, certaines missions n'avaient pas abouti pour diverses raisons (priorités, retards indépendants de la volonté de l'agence, évolution des besoins des partenaires...) tels que :

- l'Atlas du Grand Est,
- l'évaluation du contrat d'agglomération,
- certains projets communaux dans le cadre de l'assistance aux communes,
- la réalisation d'une plaquette de communication pour le PLH.

A l'inverse, des sollicitations supplémentaires ont émergé en cours d'année, non formalisées dans le programme de travail 2004 et mobilisatrices de moyens humains :

- organisation du séminaire TGV du 4 juin 2004,
- assistance au montage de projets du Contrat d'Agglomération, notamment fiche B.3.5.
- travail sur la coopération internationale et transfrontalière,
- animation CITE secteur Est / Etude sur les personnes âgées et la petite enfance,
- étude boulevard Planoise – rocade Nord Ouest Micropolis,
- étude rayonnement.

II. Sollicitation CAGB pour 2005 :

La CAGB attend de l'agence, à la fois à travers les missions qui lui sont confiées par l'ensemble des partenaires mais également grâce au réseau auquel elle participe activement, d'être proactive au travers d'une mission permanente de veille et de mise en perspective stratégique permettant à la collectivité d'être réactive. La CAGB attend de l'agence qu'elle soit tout au long de l'année force de proposition par rapport aux nouvelles orientations qui se dessinent, les démarches qui s'engagent sur le territoire et qui sont susceptibles d'interpeller la CAGB.

I- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement du territoire

La CAGB attend une forte mobilisation de l'agence sur :

- l'espace métropolitain Rhin-Rhône : finalisation du dossier de candidature en cas d'un complément sollicité par la DATAR et mobilisation dans le cadre du programme de travail qui sera sollicité par l'association. Il est attendu de l'agence d'organiser le réseau des agences de Rhin-Rhône et d'en assurer le leader-ship.
- la mission TGV : prospective sur l'impact de la grande vitesse à l'échelle européenne, benchmarking au niveau national, accompagnement des partenaires dans l'élaboration d'une stratégie de développement et d'aménagement, à l'échelle régionale et à l'échelle locale, élaboration des documents d'orientation et préparation des réunions de travail et d'animation (à préciser avec le chef de projet actuellement en cours de recrutement).
- le projet d'agglomération : approfondissements sur deux champs :
 - rayonnement : réalisation d'une étude (diagnostic-orientations) sur le rayonnement de l'agglomération et animation de l'élaboration d'un programme d'actions.
 - petite enfance : contribution à la connaissance du territoire, aux réflexions menées dans le cadre des approfondissements du Projet d'agglomération.
- prospective stratégique et veille territoriale : réseaux, Europe, Grand Est, politiques DATAR,...

2- Observer et analyser le territoire

- capitalisation des données : la CAGB propose que soient précisés à minima les thèmes sur lesquels la CAGB attendra une capitalisation des données nécessaires à la connaissance du territoire. Un premier thème retenu : la petite enfance.
- les observatoires :
 - observatoire / tableau de bord des données en particulier démographiques de l'agglomération
 - observatoire de l'habitat avec réalisation d'une étude sur les logements vacants,
 - observatoire des déplacements
 - observatoire économique et social
 - observatoire environnemental
 - observatoire foncier (à préciser)
 - tableaux de bord de suivi du SDAB.
- outil cartographique : production ponctuelle à partir de données détenues par l'agence.

3 – Assister les collectivités à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et à la définition de leurs politiques publiques

- SDAB/SCOT
- assistance aux communes et secteurs :
 - veiller à la prise en compte des politiques de l'agglomération dans les documents d'urbanisme et les projets communaux ou de secteurs, (en lien avec le chargé de mission « assistance aux communes » de la CAGB).
- habitat et politique de la Ville :
 - PLH : finalisation
 - aires des gens du voyage : finaliser la localisation des aires
 - analyse des formes urbaines villageoise et mixité : (en lien avec le programme SCoT) qui intègre la question du renouvellement urbain et des extensions urbaines.
- déplacements :
 - PDU : assistance à maîtrise d'ouvrage avec prise en compte des études connexes (TCSP, Parcs relais,...)
 - enquête ménages : suivi et traitement.
 - volet déplacement du SCOT (cf. programme SCoT).
- environnement :
 - contribution aux réflexions sur l'agriculture périurbaine (à re-préciser en fonction du recrutement / SAUGE).
 - charte d'environnement : Assistance dans la finalisation de l'élaboration – Elaboration du programme d'actions.
- aménagement de l'espace :
 - élaboration de « projets cadres » permettant une articulation et une mise en cohérence des intentions d'aménagement du territoire
 - assistance technique de la CAGB pour l'instruction des projets communaux dans le cadre du fonds B.3.5.

4 – Pilotage et animation des politiques contractuelles

- le contrat d'agglomération :
 - suivi – évaluation du contrat 2004-2006
 - coordination et animation technique du contrat 2004-2006 : appui à la tenue des comités de suivi, relais auprès des maîtres d'ouvrage.
 - prochain contrat : capitalisation des données projets en vue de l'élaboration d'un programme d'actions à soumettre aux négociations du ou des prochains contrats, en liaison avec le projet métropolitain.
- CITE :
 - coordination, animation et suivi du programme CITE
 - animation, aide à l'émergence des projets, assistance des communes dans le montage des projets à l'échelle des secteurs
 - assistance technique de la CAGB pour l'instruction des projets sous maîtrise d'ouvrage non communautaire

III. Incidences budgétaires

En 2004, la subvention attribuée par la CAGB à l'audab était de 400 000 €. Il est proposé de confirmer le principe d'une contribution annuelle à cette hauteur. Toutefois et exceptionnellement, en raison du décalage d'un trimestre du programme de travail de l'agence (avril à mars) et d'un résultat 2004 excédentaire, il est proposé qu'à titre exceptionnel la contribution financière de la CAGB soit portée à 350 K€ pour l'exercice 2005.

Ce montant de contribution pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un réajustement en cours d'exercice à la vue de l'avancement du programme de travail.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **les principes de la sollicitation CAGB pour le programme 2005 de l'agence d'urbanisme**
- **la subvention envisagée pour 2005 dont le montant serait de 350 000 €**

Pour extrait conforme,

Le Président